

## Point d'étape à mi-parcours du PRDF

### Note spécifique

# CONTRATS D'OBJECTIFS AVEC LES BRANCHES PROFESSIONNELLES

Institué par la loi du 23 juillet 1987, le Contrat d'objectifs de branche professionnelle est un accord-cadre pluriannuel *-de 3 à 5 ans-* entre une (ou plusieurs) branche(s) professionnelle(s), l'Etat et la Région, ayant pour finalité l'amélioration de la qualification professionnelle et de la prospective en faveur de l'emploi.

Il vise ainsi la promotion des métiers/formations et l'articulation de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle des jeunes et des adultes.

Les contrat d'objectifs contribuent à une meilleure lisibilité des actions réciproques, ainsi qu'à leur cohérence.

Ces accords s'inscrivent dans le cadre du PRDF 2007/2011 comme moyens d'actions spécifiques pour *animer une relation Emploi-Formation professionnelle plus étroite* entre les différents acteurs, sur un secteur en particulier et au cœur des territoires

Les contrats d'objectifs adoptés en Midi-Pyrénées depuis 2006 :

- AGRICULTURE « Production agricole et Aménagement Paysager » (2007/ 2010)
- METALLURGIE (2007/ 2010)
- TRANSPORT LOGISTIQUE (2008/ 2011)

Pour mémoire, trois contrats d'objectifs, signés en 2004, arrivent à échéance en 2009 : Services de l'Automobile - Hôtellerie Restauration – Propreté et services associés.

Les contrats d'objectifs Bâtiment Travaux Publics et Carrières et Matériaux, adoptés en 2005, ont été relancés en 2006 et arriveront à échéance en 2010.

1 actif sur 4 est ainsi concerné (245 000 salariés et/ou non salariés en 2006) et près d'un quart des jeunes en formation initiale (31 000).

## 1- Etat d'avancement depuis 2006

En 2006, une nouvelle procédure de négociation a été adoptée en 2006 à la faveur des 2 nouveaux contrats d'objectifs Agriculture et Métallurgie :

- les conventions annuelles d'application sont supprimées au profit d'un échancier de programmation prévisionnel sur 3 ans ;
- des groupes technique sont constitués pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de chaque action, avec l'identification d'un référent par action.

La négociation a donné lieu à la rédaction de deux accords-cadres et du programme prévisionnel d'actions sur 3 ans.

Parallèlement, les anciens contrats (signés en 2004) ont été peu à peu relancés de la même façon : constitution des groupes de travail, proposition d'un échancier par axes prioritaires.

En 2007, deux nouveaux contrats sont signés avec la filière Agriculture (production agricole et aménagement paysager) et Métallurgie pour une durée de 3 ans, reconductibles 2 années supplémentaires.

La programmation de l'ensemble des contrats d'objectifs (anciens et nouveaux) a été activée, en lien avec les grandes orientations du PRDF 2007/2011.

La filière Transport-Logistique s'est également engagée dans une nouvelle démarche de contractualisation.

En 2008, le contrat d'objectifs Transport-Logistique est signé pour la période 2008/2011.

Les bilans annuels de la 1<sup>ère</sup> année de programmation des contrats d'objectifs Agriculture et Métallurgie sont réalisés avec l'ensembles des partenaires signataires.

Pour chaque contrat en cours, un calendrier prévisionnel d'actions est déterminé pour l'année 2008.

Au-delà de la mise en œuvre de la programmation d'actions, des outils de communication et de suivi des contrats d'objectifs ont été progressivement produits et alimentés :

- Construction d'une base de données interne de suivi d'actions ;
- Mise en ligne de « Fiches mémo » pour chaque contrat d'objectif ([www.midipyrennes.fr](http://www.midipyrennes.fr)) avec rappel des axes de programmation et plan prévisionnel d'actions ;
- Formalisation d'un circuit de diffusion de l'information par cible (jeunes, salariés, demandeurs d'emploi, prescripteurs) suivant les réseaux locaux de l'AIO et les supports de communication déjà existants.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2009, les anciens contrats arrivent à échéance : Services de l'Automobile, Hôtellerie-Restauration, Propreté et services associés. Les premiers bilans de fin de programmation seront réalisés dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre.

Dans la continuité des travaux en cours avec les filières Agriculture, Métallurgie et Transport-Logistique, un bilan annuel 2008 doit être réalisé et le calendrier prévisionnel d'actions 2009 ajusté.

## **2- Résultats de la mise en œuvre des contrats d'objectifs depuis 2006**

La programmation d'actions des contrats d'objectifs s'est établie en lien avec les grandes orientations du PRDF, autour de 4 axes prioritaires :

- Observation des perspectives d'emplois et des besoins de qualification
- Structuration de l'offre de formation des jeunes et des demandeurs d'emploi
- Formation des salariés
- Valorisation des métiers et des formations auprès du public.

Les actions peuvent être communes à l'ensemble des branches professionnelles, ou menées à titre expérimental sur un secteur spécifique.

Une fiche par contrat est annexée en fin de document pour illustration des actions réalisées dans chaque secteur concerné.

### **AXE 1- Observation des perspectives d'emplois et des besoins de qualification**

#### ***Création de tableaux de bord sectoriels***

Pour chaque secteur, des tableaux de bord sectoriel sont en cours de finalisation : ils s'appuient sur la base d'indicateurs communs prédéfinis avec le concours de la branche professionnelle concernés et le soutien de leurs observatoires régionaux lorsqu'ils existent. .

### **Pérennisation des outils d'observation sur les métiers et les qualifications**

Les observatoires de branche sont, pour la plupart, structurés au niveau régional : la volonté des partenaires est donc de conforter les outils existants et pérenniser les dispositifs d'enquêtes, notamment sur les besoins de recrutement et cession-reprise d'activité auprès des entreprises.

Ces travaux doivent permettre par ailleurs d'alimenter et/ou d'actualiser les éléments de diagnostic du contrat d'objectifs.

Reconstitution de l'Enquête sur les besoins en recrutement dans les métiers du BTP et Carrières et Matériaux (Cellule économique CRC-2007)
--

### **AXE 2- Evolution de l'offre de formation initiale et continue**

Les partenaires s'accordent sur la nécessité d'une démarche qualitative concertée sur la structuration et l'évolution de l'offre de formation des jeunes et des adultes, notamment :

#### **Consultation des branches sur les projets d'évolution de l'offre de formation initiale (en lien avec groupe 1 PRDF Carte des formations et cohérence de l'offre)**

Les branches professionnelles ont été sollicitées au printemps 2006 pour donner leur avis sur l'évolution et les orientations tri-annuelles de l'offre de formation initiale sur la période 2007/2010.

Par ailleurs, elles sont consultées annuellement sur les projets d'ouvertures/fermetures de sections dans les établissements de la formation initiale.

#### **Soutien aux actions en faveur du développement qualitatif de l'apprentissage**

Des actions de sensibilisation et d'accompagnement du public, des équipes éducatives et des entreprises ont été menées pour améliorer la qualité du déroulement des formations en apprentissage et prévenir les ruptures de contrat : formation des maîtres d'apprentissage en partenariat avec le CRERA, démarche d'information et de formation des jeunes et des entreprises, ...

#### **Egalité d'accès des filles et jeunes femmes aux formations**

Pour faire face aux difficultés de recrutement de main d'œuvre, certains secteurs ont conforté leur politique de féminisation des métiers, plus particulièrement les secteurs industriels, Bâtiment -Travaux Publics ou Transport.

La Région contribue pour sa part à favoriser l'égalité d'accès des femmes à ces métiers en proposant des actions de formation qualifiante ciblées sur le secteur industriel (*clause de mixité intégrée au cahier des charges du Programme Régional de Formation Professionnelle*).

### **AXE 3- Elévation des compétences et des qualifications des salariés**

En lien avec le groupe PRDF- Formation des salariés

Cet axe a pour principal objectif le maintien dans l'emploi, la promotion sociale ou la mobilité professionnelle des salariés actifs par l'accès à des formations qualifiantes. Par-delà les actions de valorisation des dispositifs de formation tout au long de la vie professionnelle (VAE, CQP, ...), des dispositifs spécifiques sont sollicités :

#### **Démarche ADEC- Accord pour le développement des emplois et des compétences**

Destiné aux secteurs rencontrant des difficultés de recrutement ou confrontés à des difficultés structurelles, l'ADEC -contractualisé avec l'Etat- accompagne les entreprises dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La Région vient en appui de ce dispositif sur le secteur des services de l'Automobile.

**Mise en place de cellule de reclassement interentreprises**

Ce dispositif favorise le transfert de compétences entre secteurs ou entreprises d'un même secteur qui licencient, et ceux qui recrutent.

Deux cellules sont actuellement dédiées aux secteurs Métallurgie et BTP.

**AXE 4- Coordination de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation du public**

*(En lien avec groupe 4 PRDF Coordination de l'accueil, l'information et l'orientation)*

**Valorisation des métiers et des formations**

Des journées territoriales d'information sur les métiers et les formations sont organisées en direction, soit des prescripteurs de l'AIO, soit du grand public, avec le concours de la branche professionnelle et des relais locaux de l'AIO.

Des journées départementales d'informations auprès des prescripteurs ont déjà été menées en 2008 sur les secteurs Agriculture et Métallurgie.

Le public féminin fait l'objet d'opérations ciblées, dans le cadre des actions du PRFP, ou spécifiques comme la manifestation régionale « Osez les filles » organisée en novembre 2006, en faveur des collégiennes et demandeurs d'emploi, sur les métiers industriels, du BTP, Transport-Logistique, Automobile ...

**Actions spécifiques auprès des demandeurs d'emploi**

En partenariat avec l'ANPE, un travail d'analyse du profil des demandeurs d'emploi sur les métiers en tension de la filière Transport et Carrières-Matériaux a été conduit afin :

- 1- d'identifier les freins à l'embauche et accompagner le recrutement des demandeurs d'emploi
- 2- de repérer les compétences propres à ces métiers et élargir la recherche de demandeurs d'emploi à d'autres secteurs.

Ces actions spécifiques ont permis la création d'outils d'aide à l'orientation sur les métiers du secteur Carrières et Matériaux, à l'usage des conseillers emploi-formation : « Guide sur les passerelles entre métiers de la branche et formations, mais aussi entre métiers relevant d'autres secteurs ».

**Sensibilisation des entreprises sur les dispositifs de formation des salariés**

Dans la continuité des actions engagées au titre de la GPEC, les branches professionnelles ont développé, en direction des chefs d'entreprises ou responsables de ressources humaines, des outils spécifiques d'information sur les dispositifs de formation existants (CQP, VAE notamment).

Des opérations de sensibilisation sont également menées au niveau local sous la forme de petits-déjeuners thématiques, notamment par la filière Transport-Logistique.

### **3- Proposition d'évolution des Contrats d'objectifs (futurs et en cours)**

#### **Les branches professionnelles au cœur du diagnostic**

La production et/ou l'actualisation du diagnostic (particulièrement allégé : 3-4 pages), préalable à la négociation du contrat d'objectifs, sera menée en concertation avec la branche -et l'observatoire régional le cas échéant- en lien avec les tableaux de bord sectoriels et avec l'appui du CarifOref.

Un fil conducteur sera proposé sur les questions relatives à l'appareil de production, l'emploi, les métiers, les qualifications, de façon à pointer les enjeux majeurs propres au secteur et/ou ses filières.

#### **Des temps d'échanges avec les Branches sur l'offre de formation**

Les branches seront sollicitées au printemps 2010 sur les orientations tri-annuelles de l'évolution de l'offre de formation initiale (en lien avec groupe 1 PRDF- Carte des formations). En lien avec ces orientations générales, les branches seront consultées chaque année sur l'évolution de l'offre de formation initiale.

Une rencontre complémentaire sera proposée avec les branches et les services de la région au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année, pour permettre :

- 1- une restitution des décisions sur les mesures de rentrée de la formation initiale pour l'année à venir ;
- 2- un échange sur l'évolution des éléments de diagnostic et sur la prospective spécifique au secteur qui serviront à l'élaboration du PRFP.

#### **La mise en place de groupes de travail intersectoriels sur des thématiques communes**

Dans une optique de capitalisation des expériences et/ou de mutualisation des outils, il sera proposé de travailler avec plusieurs branches sur des thèmes transversaux.

Par exemple : cession-reprise d'entreprise, les métiers passerelles, l'AIO, les démarches certificatives (CQP), transfert de compétences des seniors,.... ;

Cette approche pourra impulser une nouvelle dynamique et contribuer à la synergie des actions réciproques.

Une attention particulière sera portée à la valorisation des métiers par les branches auprès du grand public et des prescripteurs.

Par ailleurs, les actions seront priorisées de façon à favoriser des projets partagés, mobiliser les partenaires sur des opérations ciblées et à améliorer le suivi qualitatif.